

## CAHIER DES CHARGES EXPERIMENTATION DE LA MISE EN RESEAU D'ELUS DE CVS EN EHPAD SUR LE TERRITOIRE DU CALVADOS

### 1. Le contexte et les orientations

#### 1.1. Le contexte national

La participation des personnes accompagnées prend appui sur le cadre juridique et stratégique national.

Loi du 2 Janvier 2002 introduisant la notion de « *participation des usagers* » et consacrant les « *droits et libertés individuels des personnes prises en charge par les établissements et services sociaux et médico-sociaux* » instaure 7 nouveaux outils au sein des établissements dont le Conseil de la Vie Sociale (CVS), comme instance consultative permettant d'associer les personnes accompagnées au fonctionnement de l'établissement.

La loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV), adoptée le 28 décembre 2015 s'inscrit dans la continuité et vient compléter les droits des usagers énoncés dans la loi du 2 Janvier 2002 en réformant le cadre juridique des établissements et services accueillant des personnes âgées (ex : la liberté d'aller et venir, la personne de confiance, l'information concernant la charte des droits et des libertés de la personne accueillie, l'instauration d'un nouveau dispositif de signalement aux autorités compétentes...). Elle prévoit la création du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) remplaçant les Coderpa (Comités départementaux des retraités et personnes âgées).

Le décret du 25 avril 2022 apporte des modifications dans la composition, le fonctionnement et les compétences des conseils de la vie sociale dans les ESMS. Ces nouvelles dispositions, qui modifient et complètent celles du décret du 25 mars 2004, seront applicables à compter du 1er janvier 2023. Ce décret a pour objectif de renforcer le rôle des CVS et la participation plus globale des personnes accompagnées et leurs proches.

#### 1.2. Le contexte régional

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est une instance élue par les résidents et les familles d'un établissement ou service social et médico-social. Composé de représentants de résidents, de familles, et du personnel de l'établissement, le CVS est présidé par un représentant des résidents ou des familles, donne son avis et fait des propositions sur toutes les questions liées au fonctionnement de la structure. Mais, il est parfois difficile de faire vivre les conseils de la vie sociale, de mobiliser les principaux intéressés notamment en EHPAD.

En 2022, on recense 85 EHPAD (soit 7 720 places) et 6 USLD sur le département du Calvados. Une enquête réalisée en 2017 à l'initiative de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) a permis de procéder à une évaluation des conditions dans lesquelles sont appliqués et respectés les droits des usagers du système de santé.

Par ailleurs, le CVS contribue aux relations entre les différents acteurs de l'établissement : la direction, le personnel, les résidents et les familles. Cet outil de participation permet de mieux prendre en compte les attentes des résidents et de leurs familles, et ainsi de faire évoluer l'organisation collective d'un établissement. Les éléments d'états des lieux existants font état entre autres d'un besoin d'une mise en réseau des élus des CVS comme déterminant pour la participation des personnes accompagnées en EHPAD.

## 2. La description de l'expérimentation

### 2.1. L'objet de l'expérimentation :

Plusieurs initiatives de mise en réseau de CVS ont vu le jour à la fois au niveau national, régional et départemental. Ils ont pour objectif de valoriser le rôle des personnes accompagnées et de faire remonter leur parole. Le réseau Inter-CVS apporte un échange de pratiques entre les différents élus, les directeurs d'établissement et les personnels. L'expérimentation faisant l'objet du présent cahier des charges a pour objet l'animation d'un réseau départemental d'élus de CVS en Ehpad sur le département du Calvados.

### 2.2. Les objectifs de l'expérimentation :

#### 2.2.1. Les objectifs stratégiques :

- ✓ Assurer la montée en compétences des équipes des Conseils de la Vie Sociale du territoire dans une démarche de pair-aidance
- ✓ Redonner la parole à toutes les personnes âgées

#### 2.2.2. Les objectifs spécifiques :

Ces objectifs stratégiques se déclinent en plusieurs objectifs spécifiques :

- ✓ Recueillir les attentes et les besoins des personnes âgées sur leurs droits et leurs conditions d'accompagnement et de prise en charge
- ✓ Déterminer des temps d'échanges sur les problématiques rencontrées, faire monter en compétences les élus de CVS par le partage d'expériences et d'initiatives afin d'améliorer le fonctionnement des instances représentatives
- ✓ Organiser des actions de formation à destination des élus de CVS, créer des outils et repères ou s'approprier les outils existants sur le territoire
- ✓ Identifier la place des membres du CVS dans la démarche d'évaluation de la qualité des services et des prestations délivrées par les ESSMS

### 3. Les éléments de cadrage

#### 3.1. Les publics visés

Les réseaux d'élus des Conseils de la Vie Sociale (CVS) s'adressent aux personnes accueillies en établissements, aux familles et aux proches aidants, aux personnels accompagnateurs et aux responsables des établissements qui peuvent ainsi inscrire dans la culture des établissements la prise en compte de la parole des personnes âgées.

##### 3.1.1. Le territoire concerné

Au regard du parangonnage réalisé par l'ORS-CREAI Normandie, la mise en réseau d'élus de CVS couvre un territoire départemental, notamment pour les CVS en Ehpad. La volonté est donc de déployer l'expérimentation de la mise en réseau d'élus de CVS en Ehpad sur le territoire du Calvados.

##### 3.1.2. Le porteur de l'expérimentation

L'expérimentation est l'occasion pour les acteurs du territoire de mettre en œuvre l'animation d'un réseau départemental d'élus de CVS pour faire vivre les CVS et mobiliser les personnes concernées notamment en EHPAD. Le porteur de projet est la personne physique ou morale qui définit les modalités de l'expérimentation et les objectifs du réseau d'élus de CVS.

##### 3.1.3. Les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'expérimentation

Chaque réseau définit sa propre gouvernance vis-à-vis de la démarche de mise en œuvre et d'animation du réseau en identifiant le porteur du projet ou responsable de projet. Dans le cadre de l'expérimentation, le porteur de projet devra présenter les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'expérimentation du réseau départemental d'élus de CVS en présentant les éléments suivants dans la proposition :

- L'identification du porteur du projet
- Le pilotage de la démarche
- Les membres du réseau d'élus de CVS
- Les missions du réseau d'élus de CVS
- Les modalités organisationnelles et de fonctionnement (modalités de fonctionnement, moyens matériels, modalités de financement, parties prenantes...)
- Les coopérations et partenariats
- Les modalités de suivi et d'évaluation du réseau
- Le calendrier prévisionnel de la démarche

##### 3.1.4. Le suivi et l'évaluation de l'expérimentation

Une attention toute particulière est accordée au suivi et à l'évaluation de l'expérimentation avec le soutien de l'ORS-CREAI Normandie. Cette évaluation se situe à plusieurs niveaux :

- Un rapport annuel d'activité intégrant les indicateurs de suivi de l'expérimentation (ex : nombre de rencontres, nombre de participants, actions réalisées, thématiques abordées...)
- Un bilan de l'expérimentation à l'initiative du réseau d'élus de CVS dont l'objectif est réaliser un bilan de l'expérimentation du réseau départemental d'élus de CVS (questionnaire, enquête de satisfaction...) pour identifier les points forts et les pistes d'amélioration de l'expérimentation.

## 4. Les modalités de dépôt et d'instruction du dossier de candidature

### 4.1. Le calendrier :

- Ouverture de l'appel à candidature : 1<sup>er</sup> Mars 2023
- Clôture des candidatures : 15 Mai 2023
- Notification des décisions : 30 juin 2023
- Démarrage de l'expérimentation : 1<sup>er</sup> Septembre 2023
- Durée de l'expérimentation : 2 ans avec un bilan à mi-parcours (rapport annuel)

### 4.2. Les critères de sélection :

#### A destination des EHPAD :

- Un Conseil de la Vie Sociale (CVS) « actif » : réalisation de 3 rencontres par an
- L'inscription dans une dynamique territoriale en faveur des personnes âgées (à l'échelle d'un territoire ou à l'échelle départementale)

#### Autres porteurs de l'expérimentation :

- L'inscription dans une dynamique territoriale en faveur des personnes âgées (à l'échelle d'un territoire ou à l'échelle départementale)
- .....

### 4.3. Le contenu du dossier de candidature :

Chaque dossier devra prendre en compte les items suivants :

- Identification du porteur
- Démarche d'action proposée (Calvados)
- Partenariats développés
- Modalités et calendrier de la démarche
- Exemples, initiatives, actions mises en place (démarche proactive)

Vous trouverez en annexe le cadre de réponse à l'appel à candidature : « ANNEXE 1 ».

#### **Pièces justificatives :**

- Devis
- Lettre d'engagement des partenaires
- Arrêté d'autorisation de l'établissement
- Un avis formalisé du Conseil de Vie Sociale (CVS) sur le projet (en cas de portage par un EHPAD)

Pour les établissements publics :

- Délibération du conseil d'administration approuvant le projet

Pour les associations :

- Délibération du conseil d'administration approuvant le projet
- Copie de la publication au JO ou récépissé de déclaration en préfecture - statuts

**Pièces pouvant être jointes au dossier (facultatif) :** Vous pouvez adjoindre votre dernier rapport d'activité, un avis du CHSCT/CSE sur le projet

#### 4.4. Le dépôt des dossiers de candidature (boîte mail générique ARS Normandie)

Chaque porteur adresse, en une seule fois, un dossier de candidature complet selon la modalité suivante :

- Dépôt sur les boîtes mails génériques suivantes :
  - ARS Normandie : [ars-normandie-appelprojet-medsoc@ars.sante.fr](mailto:ars-normandie-appelprojet-medsoc@ars.sante.fr),
  - Conseil Départemental du Calvados : [BP\\_Autonomie@calvados.fr](mailto:BP_Autonomie@calvados.fr)
  - ORS-CREAI Normandie : [m.guillon@orscreainormandie.org](mailto:m.guillon@orscreainormandie.org)
  
- En mentionnant, dans l'objet du courriel, la référence de l'appel à candidature :  
« *Expérimentation de la mise en réseau d'élus de CVS en EHPAD sur le territoire du Calvados* ».

La date limite de réception des dossiers est fixée ci-dessus (avis de réception par mail faisant foi).

#### 4.5. Les modalités d'instruction :

- Sélection des porteurs du projet (à partir des dossiers) à partir d'une grille d'instruction partagée par les membres du groupe projet
- Audition réalisée par le groupe projet (après sélection sur dossier) + sélection du porteur de l'expérimentation par le groupe projet à l'issue des auditions

## ANNEXE 1

### CADRE DE REPONSE A L'APPEL A CANDIDATURE

#### PRESENTATION DU PORTEUR DE L'EXPERIMENTATION

##### 1. Identification du porteur :

Nom de la structure :  
Adresse du siège social :  
Code postal :  
Commune :  
N° de téléphone :  
E-mail :

*Merci de noter l'adresse où envoyer la correspondance*

##### **Le représentant légal (le Président ou autre personne désignée par la structure) :**

Nom :  
Prénom :  
Fonction :  
Contact téléphonique et mail :

##### **Le(s) personne(s) chargée(s) du dossier au sein de la structure :**

Nom :  
Prénom :  
Contact téléphonique et mail :  
Autres interlocuteurs (précisez nom et la place dans le projet) :

##### 2. Les renseignements administratifs et juridiques :

N° de récépissé en Préfecture : \_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/

Date et lieu de la première déclaration en Préfecture :

/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_  
A \_\_\_\_\_

Date et lieu de la dernière déclaration de modification en Préfecture :

/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_  
A \_\_\_\_\_

Modification portant sur :     nom  objet  siège social  autre   
*Joindre le document à votre dossier*

Rayonnement de l'activité de la structure :

Communal      Départemental   
National      Régional

**PRESENTATION DE LA DEMARCHE D'ACTION PROPOSEE (ETAPES, ACTIONS...) :**

**ARTICULATION ET PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE :**

**MODALITES ET CALENDRIER DE LA DEMARCHE :**

**EXEMPLES D'INITIATIVES, D' ACTIONS SUR LA THEMATIQUE :**